

## AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE Concession Concarneau construction et réparation navale Occupation de bâtiment portuaire

Parution du 13 août 2025

*En application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques de manifestations d'intérêt spontanées d'entreprises en vue de l'occupation d'une parcelle du domaine public régional.*

La société JFA CHANTIER NAVAL développe son activité de construction et de réparation de bateaux professionnels au port de Concarneau, ce qui nécessite un espace dédié à l'atelier de fabrication de bateaux en composite.

La société JFA CHANTIER NAVAL a manifesté son intérêt à disposer du bâtiment cadastré BW000135, situé dans le périmètre de la concession de construction et réparation navale de Concarneau, pour y exercer son activité.

CARENCO, concessionnaire de l'exploitation du port de construction et réparation navale de Concarneau, envisage de délivrer à la société JFA CHANTIER NAVAL pour le développement et la pérennisation de son activité, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Lieu : concession de construction et réparation navale de Concarneau – 3 rue du Moros, Concarneau - Parcelle bâtie cadastrée BW000135, soit une surface totale de 740 m<sup>2</sup>.
- Durée de l'autorisation : supérieure à 9 ans selon investissements sur le bâti.
- Redevance : en application des tarifs publics portuaires, révisables annuellement.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, CARENCO prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société JFA CHANTIER NAVAL et la porte à la connaissance des opérateurs économiques. La présente publicité a pour objet de s'assurer, avant la signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de deux mois suivant la publication de la présente.

Toute manifestation d'intérêt concurrente devra être exprimée via un dossier de candidature, sur demande à adresser à [support-dsp@concarneau.port.bzh](mailto:support-dsp@concarneau.port.bzh)

Ce dossier devra être complété et transmis par voie électronique **avant le 13 octobre 2025 à 17 h.**

Les éventuels projets concurrents seront étudiés au regard des critères suivants :

- Compatibilité et adéquation de l'activité proposée au regard de l'activité de construction et réparation navale de la concession et en particulier de l'activité de l'aire de réparation navale (35%)
- Activité incluant des séjours de navires utilisant l'élévateur à sangles ou l'ascenseur, ainsi que l'aire de réparation navale (40%)
- Solidité économique du projet (15%)
- Critères de développement durable (10%)

La réponse sera communiquée aux potentiels candidats pour le 23 octobre 2025.

### Renseignements et transmission des candidatures :

CARENCO  
1 Quai du Moros Rive Gauche  
29900 CONCARNEAU

Service administratif  
02.98.98.29.21.  
[support-dsp@concarneau.port.bzh](mailto:support-dsp@concarneau.port.bzh)